Ref. formation 201902060718

Maîtresse de maison en secteur social et médico-social

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CE.F
Michel DULONG
06.20.30.88.07
michel.dulong@johnbost.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

La formation s'adresse : • aux salariés de la branche professionnelle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif, exerçant ou appelés à exercer l'activité de maître(sse) de maison ; • aux salariés hors branche professionnelle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif, exerçant ou appelés à exercer l'activité de maître(sse) de maison ; • aux demandeurs d'emploi visant une qualification et une insertion professionnelle dans ce métier.

Prérequis pédagogiques :

- pour tous : maitrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique). - pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de maître(sse) de maison et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service. - Assurer l'accompagnement des personnes, intervenir dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service. - Se positionner comme professionnel(elle) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participer à l'équipe pluri- professionnelle. - Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.

Contenu et modalités d'organisation

Le(la) maître(sse) de maison assume dans une structure d'hébergement, une unité de vie ou un logement autonome, une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simples. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative : il (elle) contribue à l'accompagnement de l'usager dans les actes de la vie quotidienne en visant les apprentissages et le maintien de l'autonomie. La durée de la formation maître(sse) de maison est de 217 heures ou 231 heures selon les résultats du positionnement auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi. Elle est planifiée sur 33 journées, épreuves de certification comprises. Elle se déroule d'avril à décembre au rythme moyen d'un regroupement de 2 à 3 jours consécutifs toutes les 2 à 3 semaines. Le programme de formation est : Domaine de formation 1 : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie - Rôle et fonction du(de la) maître(sse) de maison, Qualité et sécurité du cadre de vie, Entretien du cadre de vie, Entretien du linge, Préparation des repas et hygiène alimentaire. Domaine de formation 2 : Accompagnement des personnes. Rôle et fonction du (de la) maître(sse) de maison quant à l'accompagnement des personnes, Les problématiques des publics, Les fondements et les méthodes de l'accompagnement, Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort. Domaine de formation 3 : Participation à l'équipe pluridisciplinaire Le cadre institutionnel de la fonction, Le travail en équipe pluri-professionnelle. Module d'Accompagnement Méthodologique Accompagnement méthodologique de préparation des épreuves, Écrits professionnels, Expression orale, Usage de l'outil informatique et de Word. Chaque bloc de compétences est validé indépendamment des 2 autres et selon des modalités propres. Sous condition d'assiduité durant la formation et de réussite aux épreuves de certification des 3 blocs de compétences, l'attestation de qualification maître(sse) de maison est délivrée.

…

Commentaires sur la durée hedmomadaire **Les personnes titulaires certificat Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) ou du CQP Surveillant(e) de Nuit en secteur SMSS bénéficient de la dispense de certains blocs de formation et de leur certification. En fonction de difficultés repérées au bilan de positionnement concernant l'écrit, l'expression orale ou l'utilisation de Word, la durée du Module d'Accompagnement Méthodologique est adaptée. Un stage de 210 heures se rajoute pour les salarié(e)s hors secteurs SMSS ou les demandeurs d'emploi.**

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Maître de maison en secteur social et médico-social - ***Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)***

Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

L'accès ou la pérennisation d'un poste de maître(sse) de maison.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00227701	du 31/05/2021 au 14/12/2021	Bergerac (24)	CE.F		MON COMPTE FORMATION	FPC
00261654	du 11/04/2022 au 13/12/2022	Bergerac (24)	CE.F		MON COMPTE FORMATION	FPC

00512635	du 02/12/2024 au 17/06/2025	Bergerac (24)	**CE.F**	MON COMPTE FORMATION	FPC
00621019	du 17/11/2025 au 29/05/2026	Bergerac (24)	**CE.F**	Non éligible	Contrat app
00621024	du 17/11/2025 au 29/05/2026	Bergerac (24)	**CE.F**	MON COMPTE FORMATION	FPC